

Atelier n° 1

d'élaboration du Plan Climat des Portes de l'Île de France

Thème bâtiment / habitat

Le 09 / 11 / 2021, les participants du Club Climat réunis dans le cadre de la phase d'élaboration du Plan d'actions ont fait les propositions suivantes. Ces dernières feront l'objet d'un débat et d'une validation au sein des élus de la CCPIF, avant leur formalisation dans le plan d'actions du Plan Climat Air Énergie du territoire.

Mailler le territoire avec un réseau de personnes référentes et volontaires, relayant l'action engagée en faveur du climat, et mobiliser tous les acteurs

- Sensibiliser / informer les élus et les services d'urbanisme des communes du territoire.
- Mettre en place dans chaque commune un « référent » Climat, formé, capable d'orienter les habitants vers les différents acteurs de la rénovation, de les orienter dans les démarches qu'ils souhaitent engager en faveur du Climat, et de faire mieux connaître le PCAET du territoire.
- Proposer aux habitants les plus mobilisés d'accompagner l'action climatique de leur commune, en devenant citoyens- référents en matière climatique.
- Conventionner avec le Point Info Energie, afin de renforcer la sensibilisation du public, de renforcer la lutte contre la précarité énergétique, etc. *Voir notamment les actions signalées par un **
 - Mieux faire connaître ce Point Info Energie, son rôle et ses missions.
- Conventionner avec La Poste, pour accompagner les établissements publics et les bailleurs sociaux dans leurs choix d'amélioration de leurs bâtiments. Voir notamment les actions marquées par **.

Renforcer l'information et la sensibilisation des habitants et des acteurs sur la question de la rénovation et de la sobriété énergétiques

- Organiser dans les communes des rencontres de sensibilisation à la problématique Climat et à la rénovation énergétique. (Apéros climat, etc.)

- Présenter dans les journaux municipaux, les médias intercommunaux et les réseaux sociaux des dossiers pratiques « Energie et Habitat », réalisés au niveau communautaire.
 - Présenter les acteurs pouvant informer et accompagner les habitants dans les travaux d'amélioration de leurs logements.
 - Faire intervenir des particuliers ayant conduit avec succès des opérations de rénovation de leur logement – et offrir, si possible, la possibilité de visiter leur habitation. *
 - Editer un guide des bons usages d'une habitation et d'un bâtiment tertiaire, accompagné d'un chiffrage mesurant leur efficacité en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre – mais aussi les économies monétaires qu'ils peuvent apporter.
- Travailler également avec GRDF, afin de renforcer la sensibilisation des habitants, notamment en matière de bons usages et d'économies d'énergie. *Voir notamment les actions marquées par ***.*
- Former les habitants afin qu'ils puissent mieux réduire leurs consommations énergétiques. ***
 - Former à l'usage des compteurs intelligents.
 - Faire connaître les applications dédiées au suivi des consommations.
- Lancer des concours inter-habitants sur les économies d'énergie dans le bâti (ex : Eco défi). Communiquer largement autour de ces démarches. *
- Mettre en place pour les scolaires des programmes pédagogiques sur les problèmes climatiques – notamment sous l'angle de la qualité du logement, et des « bons usages » à adopter pour faire face au changement climatique. *

Développer une sensibilisation personnalisée de proximité, appuyée sur des études thermographiques

- Utiliser la réalisation d'une thermographie aérienne comme un outil de communication et de sensibilisation des habitants aux démarches d'amélioration de leur logement
 - Organiser une journée de présentation de cette thermographie, dans chaque commune.
 - A cette occasion, offrir de l'information sur les techniques de rénovation, et les aides auxquelles elles donnent droit.
 - Orienter les personnes dont les logements semblent nécessiter une rénovation énergétique vers le conseiller Sure.
- Cibler plus particulièrement les zones nécessitant une rénovation importante du bâti.
 - Travailler avec les fournisseurs d'énergie (Enedis, GRDF...), afin d'identifier précisément les zones de « surconsommation » énergétique. Croiser ces données avec l'âge des habitations, afin de bien cerner les zones où intervenir.
 - Dans ces zones, organiser des visites de quartier offrant à chacun la possibilité de bénéficier d'un pré-diagnostic énergétique, à l'aide de caméras thermiques. *

- Proposer, quand c'est possible, de constituer des groupements de propriétaires, afin de réduire le coût de leurs rénovations.
- Organiser, dans ces zones, des « balades thermiques », permettant à tous ceux qui le souhaitent de bénéficier d'une première évaluation de la qualité de leur habitation, grâce à des caméras thermographiques. *
- Sensibiliser les bailleurs sociaux et les établissements publics à la rénovation énergétique, et les accompagner dans leurs choix, notamment en matière financière. **
 - Via le programme Reno CEE. <https://www.laposte.fr/entreprise/produit-entreprise/reno-cee-secteur-public>.
- Mettre en place sur le territoire le programme « Rénovation des Immeubles de Copropriété en France » (RECIF) et sensibiliser les syndicats. *

Mieux accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation, et mobiliser les professionnels du bâtiment

- Mettre en place une Plateforme Territoriale de la Rénovation énergétique (PTRE), et communiquer largement sur son existence et les services qu'elle peut apporter aux habitants. *
- Elaborer une « Charte PCAET », engageant les communes et la Communauté de communes à inclure, dans leurs achats et appels d'offres, des critères climatiques forts.
 - En informer largement les acteurs économiques, et notamment les professionnels du bâtiment.
- Travailler à l'élaboration d'un partenariat avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti.
 - Travailler avec la Chambre des Métiers et la Fédération du bâtiment pour organiser des formations à destination des artisans.
 - Etudier la possibilité de proposer une Charte d'engagements et un label territorial à ces professionnels.
 - Orienter les habitants en priorité vers ces professionnels.
 - Mieux faire connaître la matériauthèque de l'association Energie Solidaires. Voir <http://energies-solidaires.org/centre-de-ressource/materiautheque-2/>

Associer les efforts de rénovation énergétique à une démarche plus globale, favorisant un urbanisme « vertueux »

- Revoir dans chaque commune les projets d'urbanisme, afin de mieux prendre en compte le changement climatique, et de renforcer la végétalisation des zones urbaines, et notamment des espaces viaires, afin d'améliorer le « confort d'été ».
 - Editer notamment un cahier de préconisation à destination des élus, afin de les informer sur les réglementations, et mieux les sensibiliser en faveur d'un urbanisme plus respectueux du climat et de l'environnement.
- Penser les futures zones à aménager de telle sorte qu'elles soient parfaitement adaptées à des constructions bioclimatiques.

Lutter contre la précarité énergétique.

- Travailler avec les bailleurs sociaux et les CCAS les personnes en situation de précarité énergétique pour les former aux économies d'énergie et aux bons gestes, ainsi que pour les encourager à assainir et isoler leurs logements.
 - Notamment : programme SLIME. Voir <https://cler.org/association/nos-actions/les-slime/> *
- Initier des opérations d'auto-rénovation accompagnée, en auto-construction ou en partenariat avec les artisans (ex : les opérations « Isole Toit – Mais pas tout seul » mis en place par les Parcs Naturels, ou les actions des Compagnons bâtisseurs). *

Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages, ainsi que l'éclairage public et privé.

- Faire intervenir un Conseiller en Economie Partagée (CEP). *
- Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics par commune, et engager un plan de rénovation, ciblé prioritairement sur les bâtiments les plus énergivores.
- Engager un « Plan Lumière » au niveau communautaire et communal, visant à réduire fortement l'ensemble des consommations liées à l'éclairage public.
- Mener dans les communes une action auprès des habitants, afin de connaître leur opinion sur une extinction de l'éclairage public, une partie de la nuit.
- Rappeler aux acteurs économiques la réglementation en vigueur en matière d'éclairage privé au sein des parcelles d'activités.

- Faire des futurs bâtiments publics des exemples en matière énergétique – et de qualité de l'air – et se servir de ces constructions pour sensibiliser le grand public.



Atelier n°2

d'élaboration du Plan Climat des Portes de l'Île de France

Thème mobilité transports

Le 16 / 11 / 2021, les participants du Club Climat réunis dans le cadre de la phase d'élaboration du Plan d'actions ont fait les propositions suivantes. Ces dernières feront l'objet d'un débat et d'une validation au sein des élus de la CCPIF, avant leur formalisation dans le plan d'actions du Plan Climat Air Énergie du territoire.

Réduire les obligations de se déplacer, en améliorant l'offre de services et d'emplois locale

- Penser l'urbanisme, afin de rendre les espaces urbains plus resserrés et de développer leur multifonctionnalité (commerces, emplois, services, etc.)
- Développer l'offre commerciale du territoire.
 - Promouvoir les commerces et les services de proximité. Initier de nouvelles implantations.
 - Initier des tournées de commerçants itinérants.
 - Développer les marchés locaux, mieux aménager les lieux où ils se tiennent et les faire largement connaître.
 - Mieux faire connaître les producteurs locaux.
- Rapprocher les services, l'emploi, la culture et la santé des lieux d'habitation
 - Agir pour un retour dans les Mairies et les communes des services administratifs (impôts, papiers d'identité, etc.)
 - Favoriser l'emploi local, en multipliant les rencontres entre les salariés et les employeurs locaux.
 - Créer une Maison de santé.
 - Agir pour développer la e-santé, et offrir des téléconsultations médicales – organisées avec l'assistance d'un infirmier ou d'un médecin.
 - Développer fortement l'offre culturelle et gastronomique.
- Renforcer l'information sur les opportunités du territoire, ainsi que sur les actions conduites par les communes et la Communauté – notamment par des actions originales et ludiques et des supports de communication innovants.
 - Mieux faire connaître les initiatives conduites dans chaque commune ; en informer les habitants des autres territoires de la CCPIF.

Favoriser le télétravail

- Favoriser le télétravail auprès des entreprises et des administrations - notamment dans les services communaux et communautaires.
 - Mieux communiquer auprès des entreprises et des particuliers.
- Développer un réseau de coworking sur le territoire.
 - Recenser les lieux déjà existants, les faire largement connaître.
 - Réaliser une étude sur les besoins non satisfaits, en matière de télétravail.
 - Travailler avec les entreprises, au niveau le plus large possible, pour qu'elles s'impliquent dans la création et le financement des centres de coworking.
 - Créer de nouveaux « tiers lieux », là où le besoin s'en fait sentir – permettre ainsi à tous ceux qui le peuvent de télétravailler dans de meilleures conditions, et faire de ces espaces des lieux d'échange et de vie locale.

Rendre plus efficaces les transports en commun, notamment en facilitant l'intermodalité

- Mieux connaître les besoins des habitants, en matière de transports en commun.
 - Réaliser une enquête auprès des voyageurs, à la gare de Bonnières.
 - Travailler avec l'association des usagers de la SNCF.
- Agir fortement pour un maintien des gares du territoire ; et les améliorer – notamment en favorisant l'intermodalité.
 - Accroître le nombre de stationnements vélos sécurisés à la gare de Bonnières.
 - Travailler avec la SNCF pour rendre la gare de Bonnières pleinement accessible aux handicapés.
 - Imposer aux cars d'attendre les voyageurs, quand les trains sont en retard.
- Améliorer l'offre en transports en commun.
 - Renforcer les dessertes de transports en commun le week-end, et tard le soir.
 - Travailler avec la SNCF pour revoir certains horaires, afin de permettre aux habitants de prendre plus facilement les trains directs, en gare de Mantes.
 - Améliorer le service des bus. Accroître leur fréquence.
 - Étudier la possibilité de redimensionner les véhicules, pour les rendre plus mobiles et mieux les adapter à leur fréquentation.

- Créer un système de Transport à la demande.
 - Etudier la possibilité de mettre au service des habitants les 2 navettes détenues par la CCPIF.
 - En été, organiser des services de navette, en direction de la base de loisirs.

Réduire les pollutions automobiles

- Promouvoir l'écoconduite, par un Plan de sensibilisation ambitieux, s'adressant à tous les acteurs.
 - *Note ETIK-PRESSE : moyens possibles, déjà mis en place dans d'autres territoires :*
 - ✓ *Inciter les entreprises, notamment fast-food et drive-in mais aussi les écoles, clubs sportifs, associations, etc. à installer un affichage pour inciter les usagers à couper leur moteur.*
 - ✓ *Développer la signalisation écoconduite.*
 - ✓ *Offrir des formations à l'écoconduite à tous les personnels territoriaux.*
 - ✓ *Afficher des messages en faveur de l'écoconduite sur les véhicules municipaux et de la Communauté.*
 - ✓ *Offrir aux habitants des autocollants en faveur de l'écoconduite, afin qu'ils les placent sur leur véhicule.*
 - ✓ *Organiser des campagnes d'information – sensibilisation répétées, en faveur de l'écoconduite, sur tous les supports de communication de la Communauté et des communes.*
 - ✓ *Mettre en ligne sur le site de la Communauté des logiciels et des vidéos pédagogiques sur l'écoconduite.*
 - ✓ *Offrir des formations écoconduite aux habitants volontaires – notamment à l'occasion de la semaine de la mobilité douce, du développement durable ou d'un « jour de l'environnement ».*
 - ✓ *Agir avec les entreprises, pour qu'elles offrent également des formations écoconduites à leurs salariés.*
 - ✓ *Travailler avec les assurances pour réduire le coût de ces formations, pour les habitants, les entreprises et pour les territoires.*
 - ✓ *Organiser régulièrement des « Concours d'écoconduite ».*
 - ✓ *Organiser des formations auto-conduites dans les collèges.*
 - ✓ *Etc.*
 - Etudier la possibilité de remplacer les bus actuels par des véhicules plus « propres ».
 - Etudier les besoins du territoire, et créer davantage des bornes de recharge sur le territoire : électriques, si nécessaire ...

Lutter contre la voiture solo ; favoriser le covoiturage et les solutions alternatives

- Mettre en place un système de Rezo Pouce, sur les lignes de trajet les plus fréquentées du territoire (autostop/covoiturage sécurisé).

- Voir : <https://www.rezopouce.fr/>
- Doter le territoire d'une application de covoiturage dynamique (permettant facilement le covoiturage occasionnel) ; et profiter des aides de la région, pour ce faire.
 - Voir : Karos <https://www.karos.fr/territoires/> - Blablalines <https://blog.blablacar.fr/blablalife/blablafamily/evenements/blablalines-app-covoiturages-quotidiens> - Klaxit <https://www.klaxit.com/>
- Etudier la possibilité de mettre en place, dans chaque commune, une borne de recharge centrale, et un véhicule électrique partagé, disponible pour tous sur réservation.
 - Voir par exemple à Villerouge-Termenès : <https://www.ladepeche.fr/2020/11/12/un-vehicule-communal-partage-au-village-9195173.php>
- Etudier la possibilité de créer une aire de covoiturage sur l'autre rive de la Seine, afin notamment de désengorger le pont – et mesurer les avantages et les inconvénients réels d'une telle solution en termes de mobilité et d'écologie.

Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux

- Développer l'usage du vélo sur le territoire, à travers la mise en place d'un Schéma directeur cyclable. Notamment :
 - Installer des stationnements vélos sécurisés à la gare, près des commerces.
 - Entretien, baliser et aménager les chemins existants, entre les hameaux, afin de faciliter le déplacement en vélo sur le territoire.
 - Mieux signaler les parkings vélos.
 - Etc.
- Tenter d'initier des ramassages scolaires alternatifs en étudiant avec les écoles et les associations de parents d'élève la possibilité de mettre en place des « transports scolaires doux », adaptés à leur environnement (pédibus, vélobus, papybus, hippobus...)
 - Sensibiliser les parents au problème des déplacements de courte distance.
- Repérer dans chaque territoire les « points noirs », rendant malaisée la circulation piétonne.
- Etudier la possibilité de mettre en place des parkings à vélo sécurisés aux principaux arrêts de bus et dans les aires de covoiturage.
 - Notamment sur le parking des bus A14.
- Mettre en place des liaisons douces sécurisées sur le pont de Bonnières/Bennecourt.

Développer les mutualisations inter-entreprises, afin de réduire les déplacements et les émissions liées au transport de marchandises.

- Initier, dans les zones d'activité, des « bourses de transports », permettant aux entreprises de regrouper leurs déplacements professionnels.
- Inciter les principales entreprises des zones d'activité à coordonner leurs Plans de déplacement, et à y associer les petites et moyennes entreprises.
- Sensibiliser les habitants à l'impact carbone des commandes en ligne.

Rendre exemplaires les administrations.

- Rendre les flottes automobiles communales et intercommunales moins émettrices, en optant systématiquement pour des véhicules moins polluants, lors du renouvellement du parc.
- Mettre en place une politique d'achats groupés, entre les communes.
- Prendre en charge les frais de trajets des agents communaux et intercommunaux lorsqu'ils utilisent un moyen de transport alternatif (vélo, covoiturage).
 - Voir : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33808>
- Développer une vraie politique d'achats durables, intégrant notamment des critères carbone dans les commandes et les appels d'offres.
 - Former les élus et les agents sur un plan technique, afin de faciliter des choix durables ; et les responsables des marchés, afin qu'ils puissent intégrer ces critères environnementaux en toute légalité.

Atelier n° 3

d'élaboration du Plan Climat des Portes de l'Île de France

Thème Agriculture, biodiversité, alimentation, déchets

Le 23 / 11 / 2021, les participants du Club Climat réunis dans le cadre de la phase d'élaboration du Plan d'actions ont fait les propositions suivantes. Ces dernières feront l'objet d'un débat et d'une validation au sein des élus de la CCPIF, avant leur formalisation dans le plan d'actions du Plan Climat Air Énergie du territoire.

Maintenir une agriculture vivante et diversifiée sur le territoire, et soutenir la transition des exploitations vers des techniques plus respectueuses de l'environnement et du climat.

- Protéger les terres agricoles et réhabiliter les friches, dans le cadre d'une politique d'urbanisme pérenne à long terme ; et réduire autant que possible l'artificialisation des sols.
- Faciliter les rencontres entre agriculteurs – notamment de différentes filières – afin qu'ils puissent échanger sur leurs bonnes pratiques.
- Travailler avec la Chambre d'agriculture et inciter les agriculteurs à réaliser un diagnostic permettant d'identifier les vulnérabilités et atouts de leur exploitation - et ainsi à dégager des pistes pour modifier les pratiques, réduire les consommations, les dépenses, et faire des économies (d'énergie, d'intrants...).
 - Y compris : Cap'2er (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants), pour les éleveurs>.
- Afin de réduire les émissions liées à l'épandage d'engrais de synthèse, étudier les réseaux à mettre en place autour de l'utilisation du digestat des futures unités de méthanisation ; et sur l'usage des déchets fermentescibles des ménages et des professionnels - dans le strict respect de la législation.

Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, les circuits courts, le soutien à une agriculture vivrière de

qualité, et la sensibilisation à une alimentation responsable.

- Développer les échanges entre les agriculteurs et les consommateurs.
 - Pérenniser et développer les visites grand public à la ferme, le week-end. Voir : « Balades du goût », « Bienvenue à la ferme », « Rencontres Ville-Campagne », etc.
 - Faire participer les agriculteurs aux Journées de l'environnement (juin).
 - Recenser les exploitations et les pratiques « exemplaires », les valoriser et mieux faire connaître leurs pratiques auprès des autres agriculteurs... et auprès des habitants.
- Mieux faire connaître les producteurs locaux, notamment par la publication d'un guide (avec carte).
- Recenser les terres communales et intercommunales pouvant être exploitées, et faciliter l'installation sur ces parcelles de nouveaux maraîchers.
- Organiser des marchés de producteurs locaux.
 - Mieux aménager leurs emplacements.
- Etudier la possibilité de mettre en place une cuisine centrale pour la restauration collective – si besoin en coopération avec d'autres territoires environnants.
 - Coupler cet équipement d'un marché ouvert aux produits locaux.
- Développer la part des produits locaux, dans la restauration collective.
 - Mettre en place des partenariats de long terme, avec les producteurs locaux, afin de leur assurer une demande crédible et pérenne.
- Engager un plan de sensibilisation des scolaires, afin de réduire le gâchis alimentaire ; et s'inspirer des différentes initiatives conduites en ce domaine par d'autres territoires.
- Mieux faire connaître les AMAP du territoire, et les soutenir.

Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire.

- Sanctuariser les zones de biodiversité.
 - Être particulièrement vigilant sur la préservation des mares.
- Inciter chaque commune à lancer un inventaire ou un atlas de la biodiversité, et mobiliser fortement les habitants autour de ces initiatives.
 - Associer les scolaires à cette sensibilisation.

- Travailler avec les associations naturalistes locales et les agriculteurs, afin de mieux faire connaître la biodiversité du territoire ; mieux la protéger ; et mieux sensibiliser les habitants à cette richesse (notamment les scolaires).
- En matière d'éclairage public, coupler les réflexions sur les nuisances pour la biodiversité à celles conduites en termes de réduction des consommations énergétiques.
- Inciter les communes et les particuliers à la plantation d'arbres.
- Travailler avec les associations et les agriculteurs pour mettre en place un Plan Haies - développer les plantations, notamment le long des chemins communaux, et assurer leur entretien.
 - Se fixer un objectif de linéaires de haies à planter.
 - Inscrire les haies dans les PLU.

Mieux gérer les déchets, développer l'utilisation de la biomasse et des fermentescibles

- Lancer un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD), afin de réduire les tonnages, de mieux sensibiliser les habitants, d'améliorer le tri et le traitement des déchets.
- Développer le compostage sur le territoire.
 - Étudier la possibilité de mettre en place un site de compostage local.
 - Inciter les particuliers à produire leur propre compost, en distribuant à titre gratuit, ou pour un prix modique, des composteurs individuels – en faisant intervenir des ambassadeurs capables d'en expliquer le bon usage.
 - Développer le compostage dans l'habitat collectif.
- Organiser une collecte des déchets verts, couplée avec la mise en place d'un service de broyage à la demande itinérant.
- Valoriser les tailles de haies. S'inspirer des expériences menées dans d'autres territoires, et travailler avec les collectivités environnantes, si cela permet de rendre cette valorisation plus rentable.

Mieux préserver la ressource en eau.

- Étudier la possibilité de distribuer aux habitants des cuves de récupération des eaux pluviales, gratuitement ou à faible coût.
- Mieux entretenir les fossés de drainage et les réseaux d'écoulement.
 - A mener en parallèle avec la mise en place du Plan Haies.
- Perméabiliser autant que possible les espaces urbains, notamment : parkings, cours d'écoles, etc.

Faire des territoires des éco-acteurs exemplaires.

- Engager un Plan global, afin de rendre les consommations et les achats des territoires exemplaires.
 - Organiser une double /formation, technique et juridique, des acheteurs des collectivités, aux /achats responsables et à la formalisation des appels d'offres « vertueux ».
 - Mettre en place une Charte des achats durables intercommunale, suivie et évaluée, avec des objectifs chiffrés en matière « d'achats durables »
- Développer avec l'ensemble des communes une politique globale de gestion des espaces naturels, plus respectueuse de la biodiversité (fauchage tardif, élagage respectueux de la nidification, gestion différenciée, et.)
 - Former les personnels à une gestion différenciée.
 - Sensibiliser le public, afin de mieux faire accepter ces nouvelles pratiques.
- Développer la récupération des eaux pluviales dans les bâtiments communaux et intercommunaux.
- Favoriser les espèces vivaces et économes en eau, dans toutes les plantations et floraisons municipales.

Atelier n° 4

d'élaboration du Plan Climat des Portes de l'Île de France

Thème Economie, tourisme, déchets

Le 30 / 11 / 2021, les participants du Club Climat réunis dans le cadre de la phase d'élaboration du Plan d'actions ont fait les propositions suivantes. Ces dernières feront l'objet d'un débat et d'une validation au sein des élus de la CCPIF, avant leur formalisation dans le plan d'actions du Plan Climat Air Energie du territoire.

Travailler avec le monde économique sur la RSE, développer les retours d'expérience, la sensibilisation et l'information des entreprises

- Réaliser un état des lieux des acteurs économiques présents sur le territoire.
 - Recenser les entreprises, au niveau communal, et réaliser une enquête sur leurs bonnes pratiques.
 - Travailler également avec la CCI, afin de compléter ce premier recensement (y compris : superficies des locaux, nombre de salariés, etc.)
- Initier un Club d'entreprises RSE, engagées en faveur du Climat, facilitant les échanges et les retours d'expérience.
 - Organiser des rencontres avec des entreprises ayant engagé des actions fortes en matière climatique, afin de faire bénéficier les entreprises locales de retours d'expérience positifs – et rentables.
- Créer un poste interne d'ambassadeur économique du climat ; chargé de mettre en œuvre cette politique, et notamment de :
 - Recenser et contacter les entreprises locales, en coopération avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).
 - Les sensibiliser aux enjeux climatiques, et aux économies possibles,
 - Soutenir et accompagner la mise en place d'un Club RSE local,
 - Travailler par taille d'entreprises (artisans, commerces, entreprises, etc.), avec la Chambre des Métiers, la CCI, l'Ademe, les Fédérations départementales, etc., afin d'informer les artisans, commerçants, entreprises des aides auxquelles elles ont droit pour la mise en place d'investissements et de démarches responsables (Climaxion, chèque vert, etc.) *Remarque : voir notamment : <https://www.climaxion.fr/docutheque/aides-2019-aux-entreprises-transition-energetique-leconomie-circulaire> et <https://www.iledefrance.fr/cheque-vert-pour-la-transition-ecologique>,*

- Informer les artisans et les commerçants sur les différents labels « verts » correspondant à leur activité.
- Les accompagner dans leurs recherches de subventions, leurs choix d'investissements et l'ensemble de leur transition énergétique.

Agir pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre du monde économique

- Offrir aux entreprises la possibilité de réaliser un bilan carbone à moindre coût, assorti de préconisations - et les accompagner dans leur mise en œuvre.
 - Travailler avec la Chambre de commerce et d'Industrie, l'Ademe, la région, et tous les acteurs de la transition écologique travaillant avec le monde économique.
 - Envisager la possibilité de contracter avec un bureau d'études pour une offre mutualisée, permettant d'offrir aux entreprises un bilan carbone à coût réduit.
- Poursuivre et étendre les Rencontres pour l'emploi, afin de favoriser l'embauche locale de personnes vivant sur le territoire.
- Poursuivre, amplifier et mieux faire connaître l'Opération « Gagnantes à tous les coûts », déjà engagée.
 - Travailler avec l'Ademe et la Chambre des Métiers, pour renforcer le dispositif TPE « gagnantes sur tous les coûts ». (Rappel: les entreprises ne payent cette prestation d'accompagnement que si les économies prévisionnelles identifiées dépassent un certain seuil.) Voir par exemple : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/tpe-pme-gagnantes-sur-tous-les-couts>
- Créer une émulation inter-entreprises et valoriser les bonnes pratiques du monde économique (site internet, publications, etc.)
 - En partenariat avec la CCI et la CMA, promouvoir une opération « Eco-défis », renouvelable annuellement ; y compris pour les acteurs du tourisme et de la restauration.

Favoriser les mutualisations et le développement d'une économie circulaire

- Initier des Plans de déplacement interentreprises dans les ZA.
 - *Et rappeler aux entreprises de plus de 100 salariés l'obligation qui leur incombe de réaliser un Plan de Déplacements. (La loi sur la transition énergétique demande aux entreprises de plus de cent salariés sur un même site d'élaborer un plan de mobilité - et de le transmettre aux collectivités qui sont autorités organisatrices du PDU).*
- Initier des mutualisations de moyens entre les entreprises du territoire (mise en place de services mutualisés tels que le gardiennage, les transports, la logistique, les achats groupés, la gestion des

déchets, l'entretien des espaces verts, la mutualisation d'équipements - machines, navettes, salles de réunion - ou même le partage de compétences, en lien avec les groupements d'employeurs. etc.)

- Développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle.
 - En organisant des rencontres croisées entre tous les entrepreneurs locaux, afin de faciliter les échanges intra-territoriaux, et d'identifier de façon croisée les déchets et les différents besoins de ces acteurs.
 - En y associant les autres acteurs du territoire (notamment : Ressourcerie).
 - Remarque : éventuellement, adhérer au réseau Synapse. Voir : <https://www.reseau-synapse.org/#page1:local>

Agir pour un tourisme écologique

- Initier des circuits touristiques « verts », sur le territoire.
- Former / sensibiliser les acteurs du tourisme, et leur présenter l'ensemble des labels existants en matière de tourisme responsable.

Faire des communes et de la CCPIF des éco-acteurs exemplaires

- Afficher et mettre en œuvre une politique d'achats « durables » des collectivités.
 - Introduire l'environnement et le social dans les appels d'offres des marchés publics, mais aussi des clauses environnementales et des « clauses carbone » et dans le choix des devis simples et des achats groupés.
 - Pour cela, former les élus et les services.
 - ✓ Formation technique, permettant d'opter pour les solutions climat les plus efficaces.
 - ✓ Formation juridique, permettant d'introduire des critères climat dans les appels d'offres, en toute légalité.
 - Informer largement les entreprises sur ces nouveaux critères.

Eviter le gaspillage, favoriser le réemploi, mieux gérer les déchets

- Agir pour le réemploi, dans le cadre d'un PLPD (Plan Local de Prévention des Déchets).
 - Développer des Ressourceries, sur le territoire.
 - Subventionner les projets touchant au réemploi, leur permettre d'obtenir des locaux adaptés, et favoriser le mécénat d'entreprise en leur faveur.

- Etablir des partenariats entre les acteurs économiques et les futures Ressourceries, afin d'étendre le réemploi et de favoriser l'insertion.
 - Améliorer la déchetterie.
 - Former les personnels de la déchetterie, pour faciliter le réemploi.
 - Créer des Repair Café réguliers et itinérants.
 - Accroître la fréquence de collecte des encombrants, et étudier la possibilité de mettre en place une collecte à la demande, en partenariat avec les futures Ressourceries.
 - Organiser une sensibilisation des scolaires.
-
- Mieux informer les entreprises, sur les obligations qui s'imposent à elles en matière de déchets.
 - Etudier la possibilité d'assurer une collecte des déchets verts, à intervalles régulier, et offrir un service de broyage itinérant à la demande. Offrir le broyat aux habitants.
 - Profiter des aides de l'Ademe, pour lancer une étude sur la future collecte des biodéchets par les collectivités, rendue obligatoire à l'horizon 2024.

Atelier n° 5

d'élaboration du Plan Climat des Portes de l'Île de France

Thème Nouvelles énergies

Le 07 / 12 / 2021, les participants du Club Climat réunis dans le cadre de la phase d'élaboration du Plan d'actions ont fait les propositions suivantes. Ces dernières feront l'objet d'un débat et d'une validation au sein des élus de la CCPIF, avant leur formalisation dans le plan d'actions du Plan Climat Air Énergie du territoire.

Mieux informer et mieux conseiller les ménages sur les nouvelles énergies

- Organiser des programmes de formations des élus et des cadres communaux et intercommunaux sur le développement durable, les problèmes climatiques et les nouvelles énergies.
- Créer à la CCPIF un poste de conseiller énergétique, capable d'orienter et conseiller les habitants en matière d'habitat et de nouvelles énergies.
- Organiser chaque année un évènement pédagogique et ludique sur les investissements dans les nouvelles énergies (solaire thermique, solaire photovoltaïque, solutions de géothermies, méthanisation...) :
 - Leur fonctionnement,
 - Leur avantage carbone (cycle de vie, recyclage, etc.)
 - Les économies monétaires qu'ils peuvent entraîner,
 - Les aides auxquelles ils donnent droit.
 - Travailler avec les associations, pour organiser cet évènement.
 - Relayer cet évènement au niveau communal, en organisant dans chaque territoire des rencontres vivantes et attirantes, afin de mieux informer et sensibiliser les gens aux solutions offertes par les énergies renouvelables.
- Sensibiliser les enfants aux nouvelles énergies, au travers d'ateliers pédagogiques animés au sein des groupes scolaires.

Mieux connaître le potentiel du territoire, et adopter des démarches intégrant les habitants, autant que possible

- Mener des études plus précises sur le potentiel du territoire, en matière de nouvelles énergies ; et notamment en matière d'éolien, d'hydro-énergie et de géothermie.

- Etudier notamment le projet d'hydro-énergie en développement à Bougival.
- Pour tout projet de développement des nouvelles énergies, intégrer en amont une vraie démarche participative.
 - Initier / favoriser notamment les projets citoyens et les coopératives solaires (ex : Centrales villageoises).
 - Lors des évènements d'information / sensibilisation aux nouvelles énergies, travailler avec l'Ademe et des réseaux nationaux de type Centrales Villageoises (<https://www.centralesvillageoises.fr/>), afin de tenter d'initier des projets participatifs d'implantations de nouvelles énergies, soutenus par les collectivités. Voir par ex. <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/developpement-projets-denergie-renouvelables-a-gouvernance-locale>
 - En matière d'éolien, tenter de susciter des démarches participatives autour des nouvelles sources d'énergie – et sensibiliser les habitants, en mettant en lumière, de façon concrète, les rentrées financières qu'elles permettent.
- Croiser tout projet éolien avec une vision globale d'aménagement, en termes environnementaux et paysagers.

Développer le solaire thermique et photovoltaïque

- Travailler avec l'Architecte des bâtiments de France, sur l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères locales, afin de faciliter l'implantation de panneaux solaires sur les habitations.
- Intégrer des recommandations d'insertions paysagères des équipements solaires thermiques et photovoltaïques au sein des documents d'urbanisme, lors de leur modification ou révision.
- Etudier la possibilité d'imposer du solaire thermique et/ou photovoltaïque dans les règlements des ZAC et des nouveaux lotissements.
- Réaliser un cadastre solaire, permettant d'indiquer aux habitants si leurs habitations peuvent intégrer du solaire photovoltaïque et thermique. Communiquer sur ce cadastre.
- Recenser par la même occasion tous les bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, susceptibles d'accueillir ce type d'énergies.
 - Contacter leurs propriétaires et leur proposer des solutions clés en main, pour leurs équipements solaires en toiture et/ou en ombrières.
- Soutenir les exploitants agricoles souhaitant investir dans le solaire, dès lors que cet investissement se couple bien avec le maintien sur zone d'une véritable activité agricole.
- Recenser également tous les bâtiments publics (communaux et intercommunaux) pouvant accueillir des équipements solaires, et mettre en place un Plan d'investissement permettant de les en équiper.

- Communiquer largement autour de ces réalisations, afin d'initier une démarche d'exemplarité.
- Etudier la possibilité de développer une « ferme solaire » sur une friche industrielle – tout en respectant les paysages.

Mettre en place une politique volontariste en faveur de la géothermie.

- Soutenir fortement le recours à la géothermie, sur le territoire.
 - Mener des études précises sur les potentiels et les espaces les plus adaptés du territoire pour y développer des équipements de géothermie.
 - Inscrire dans les PLU des recommandations en faveur de la géothermie, pour toutes les zones où cette énergie peut s'avérer intéressante.
 - Parallèlement à l'information faite sur le solaire : organiser des campagnes d'information / communication sur les différentes techniques de la géothermie – accompagnées de témoignages de particuliers sur leur installation.
 - Mettre en place un système d'accompagnement personnalisé par le conseiller énergie de la CCPIF
 - Soutenir de façon très volontariste les projets de géothermie couplés à des réseaux de chaleur.
- Etudier la possibilité de réaliser un réseau de chaleur géothermique, pour toute nouvelle zone d'aménagement.
- Etudier également la possibilité d'implanter de tels réseaux, dans les communes, en remplacement des vieux systèmes de chauffage.

Soutenir les projets de méthanisation et d'utilisation de la biomasse, sous réserve qu'ils répondent à des critères bien précis

- Soutenir un projet de méthanisation agricole, s'il respecte parfaitement la réglementation et les paysages, qu'il minimise vraiment les transports et les intrants de matières agricoles alimentaires, qu'il intègre déjà dans son fonctionnement les biodéchets que les territoires devront bientôt collecter à la source – et qu'il soit soumis à des contrôles réguliers.
 - Rappel : la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Les collectivités ont donc moins de trois ans pour mettre en œuvre cette évolution /majeure, tant auprès des ménages que des gros producteurs – entreprises et établissements publics.

- Assurer une totale transparence du projet, et organiser par la suite des visites régulières de cet équipement, ouvertes aux habitants.
- Accompagner l'insertion paysagère des projets de méthanisation permettant une meilleure acceptabilité des installations par les riverains.
- Soutenir les projets de réseaux de chaleur connectés à une chaudière bois, sous réserve que cette dernière soit couplée avec des équipements limitant drastiquement les émissions de particules fines.
- Soutenir les projets de méthanation, conduits avec les grosses industries du territoire, ainsi que d'éventuels projets de pyrogazéification.

Sensibiliser les habitants et les acteurs à la sobriété énergétique, et communiquer autour du Plan Climat

- Organiser régulièrement des opérations de sensibilisation du type « Familles à énergie positive ».
- Mobiliser la société civile (associations, clubs, parent d'élèves, etc.)
 - Former notamment les associations aux problématiques climatiques, et leur demander de s'engager.
- Réaliser un bilan carbone de chaque commune, et pour chacune, afficher publiquement un objectif clair de réduction de ses émissions.
 - Communiquer sur l'objectif, les efforts réalisés, et les résultats obtenus.
 - Organiser un suivi participatif vivant et ludique de la mise en place du PCAET de la CCPIF.